



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Certifié ISO 9001 : 2015

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51  
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT  
www.finances.bj

Cotonou, le 08/07/2022

DIRECTION NATIONALE DE CONTRÔLE  
DES MARCHES PUBLICS

BORDEREAU DES PIÈCES  
ADRESSÉES

N° 1718/MEF/DNCMP/SP

*A*

Monsieur le Coordonnateur du Collège of  
Engineering-Energie, Infrastructure de transport  
et Environnement (CoE.EIE-UAC)

COTONOU

**CONFIDENTIEL**

N° D'ORDRE	NOMBRE DE PIÈCES	ANALYSE	OBSERVATIONS
01	01	<p>Procès-verbal n° 22-23/DNCMP/DC/2022 de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics en date du 06 juillet 2022 relatif à la fourniture et installation des équipements pour l'accès à la connexion internet de haut débit au profit du CoE-EIE.</p> <p>Le Directeur National de Contrôle des Marchés Publics</p> <p><i>Aminou Adjélé MAMAM.-</i></p>	POUR ATTRIBUTION



## **ETUDE D'AUTORISATION DE GRE A GRE**

**OBJET:** Fourniture et installation des équipements pour l'accès à la connexion internet de haut débit au profit du CoE-EIE.

**REFERENCE:** Lettre n° 068-2022/UAC/CoE.EIE/SMP du 30 juin 2022.

**DATE DE PUBLICATION DU PPMP VERSION 1:** 05-04-2022 (Numéro d'inscription au PPMP : F\_CoE-EIE\_58242).

**AUTORITE CONTRACTANTE:** College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement.

**JUSTIFICATION DU GRE A GRE:** Article 34 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

**FINANCEMENT:** Financement Extérieur.

**DATE DE RECEPTION DU DOSSIER PAR LA DNCMP:** 30 juin 2022

**DATE D'ETUDE DU DOSSIER PAR LA DNCMP:** 06 juillet 2022.

**OBSERVATIONS:** Néant.

**AVIS DE LA DNCMP:** Favorable.



**REFERENCE DU PV :** N° 22-23/DNCMP/DC/2022.

## **ETUDE DE DOSSIER**

### **I-SYNTHESE DU DOSSIER**

Par la lettre n° 068-2022/UAC/CoE.EIE/SMP du 30 juin 2022, le Coordonnateur du College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement a sollicité de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics une autorisation en vue de conclure, par procédure de gré à gré avec la Société Béninoise d'Infrastructures Numériques (SBIN SA), le marché relatif à la fourniture et à l'installation des équipements pour l'accès à la connexion internet de haut débit au profit du CoE-EIE pour un montant toutes taxes comprises de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux (14 987 002) francs CFA.

Outre la lettre de transmission, le dossier transmis à la DNCMP comprend les photocopies des documents ci-après :

- ✓ le rapport spécial du 29 juin 2022 exposant les motifs de recours à la procédure de gré à gré ;
- ✓ la facture proforma n° F20220628071143\_2027 sans date de la SBIN SA relative à l'objet de la présente d'un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux (14 987 002) francs CFA ;
- ✓ l'extrait du plan de passation de la structure.

L'Autorité contractante justifie sa requête par le fait que les besoins objet de la requête ne peuvent être satisfaits que par un seul prestataire détenteur d'une licence ou de droits exclusif qui est la SBIN SA.



## **II- OBSERVATIONS**

Néant.

## **III - AVIS DE LA DNCMP**

Sur la base des informations transmises et conformément aux dispositions de l'article 34 aliéna 1 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics accède à la requête du coordonnateur du College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement et l'autorise à conclure, par procédure de gré à gré avec la **Société Béninoise d'Infrastructures Numériques (SBIN SA)**, le marché relatif à la fourniture et à l'installation des équipements pour l'accès à la connexion internet de haut débit au profit du CoE-EIE pour un montant toutes taxes comprises de **quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux (14 987 002)** francs CFA avec un délai d'exécution de trente (30) jours calendaires.

Par ailleurs, elle recommande à l'autorité contractante de soumettre le projet de contrat à l'examen juridique de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics compétente, avant la signature du marché.

Cotonou, le 06 juillet 2022

Le Directeur Nationale de Contrôle  
des Marchés Publics,

**Aminou Adjélé MAMAM.-**

